CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

Séance du 30 mars 2016 présidée par Mme Anne-Lise Oguey

Procès-verbal

Le Conseil communal d'Ormont-Dessous est convoqué le mercredi 30 mars 2016, à 20h00, à la salle du Conseil communal, Le Sépey.

Mme Annie Oguey, Syndic, Mme et MM les Conseillers Municipaux Gretel Ginier, MM. Marcel Borloz, Philippe Morier et Claude Tommasini sont présents.

23 conseillères et conseillers sur 34 sont présents.

Sont absents et excusés : Mmes Geneviève Bille, Danielle Chablaix et Adeline Grangier. MM Olivier Dancla, Philippe Gachet, Daniel Girod, Paul-François Mermod et Vincent Pernet.

Sont absents et non-excusés : MM. Martial Félix, Sébastien Mermod et Jean-Pierre Vittoni.

Le quorum étant atteint, Mme Anne-Lise Oguey, Présidente du Conseil communal, déclare la séance ouverte.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Lecture des décisions prises lors de la séance du 16 décembre 2015.
2. Communications de la Présidente.
3. Préavis 1/2016 - Demande de crédit pour financer l'élaboration du nouveau plan général d'affectation (PGA) de la commune d'Ormont-Dessous.
4. Préavis 2/2016 – Convention versement d'un bonus LAT au bénéfice des projets «enneigement et remontées mécaniques Alpes vaudoises 2020 ».
5. Préavis 3/2016 - Demande de crédit pour financer des transformations du bâtiment de l'Espace nordique des Alpes vaudoises des Mosses.
6. Préavis 4/2016 - Demande de crédit pour financer le remplacement de la chaudière et des radiateurs du collège de La Forclaz.
7. Préavis 5/2016 – Demande de crédit pour financer des travaux de réfection du réseau routier.
8. Communications municipales.
9. Propositions individuelles.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité, tel que présenté.

1. Lecture des décisions prises lors de la séance du 16 décembre 2015.

Mme Laurence Krebs, Secrétaire, donne lecture des décisions prises lors de la séance du 16 décembre 2015. Le procès-verbal de ladite séance est accepté à l'unanimité.

2. Communications de la Présidente

Mme Anne-Lise Oguey, Présidente du Conseil communal, félicite Mme Gretel Ginier pour son élection au poste de syndic et s'en réjouit. L'ensemble du Conseil communal applaudi la future syndic.

Elle félicite également les suppléants du futur Conseil communal et invite les Conseillers présents à venir consulter la liste auprès d'elle.

Elle demande à tous les Conseillers communaux de consulter la liste des adresses et numéros de téléphones envoyée avec la convocation de la présente séance. Elle les prie de communiquer à la secrétaire du Conseil toutes erreurs ou modifications.

Mme Anne-Lise Oguey, donne lecture de la lettre de démission de la secrétaire du Conseil communal pour la fin de la législature. Elle la remercie chaleureusement pour le travail effectué pendant ces 2 ans et lui souhaite une bonne continuation au nom du Conseil communal et de la commune.

Elle informe l'ensemble des Conseillers communaux de dates importantes qui marqueront le passage à la prochaine législature :

- 8 juin 2016 à 20h00: préséance avant assermentation à la Maison de commune.
- 22 juin 2016 à 15h00: assermentation à l'Eglise de Cergnat. Elle informe que les futurs Conseillers communaux qui ne pourraient pas s'y rendre seront assermentés lors de la première séance de la nouvelle législature.
- 30 juin 2016 à 20h00: dernière séance du Conseil communal de la législature en cours à l'Espace Nordique des Mosses. Cette séance sera la dernière à laquelle participeront Mme Annie Oguey, Syndic, M. Claude Tommasini, Conseiller municipal ainsi que plusieurs Conseillers communaux. Elle sera suivie d'une verrée de remerciement.

Mme Anne-Lise Oguey, donne lecture de la lettre reçue de l'association « Arc-en-Ciel ». (Association humanitaire à but non lucratif s'occupant d'enfants en contact avec le VIH et le virus du Sida). Cette association demande à l'ensemble des Conseillers communaux de faire don de leurs jetons de présence de cette séance.

M. Eric Ginier, Conseiller communal, demande ce qu'est exactement l'association « Arc-en-Ciel » ?

Mme Anne-Lise Oguey, Présidente du Conseil communal, précise qu'il s'agit d'une association humanitaire à but non lucratif, d'aide et de soutien aux enfants et leurs familles vivant au contact du VIH/SIDA. Cette association désire pourvoir bénéficier d'un tel don. Elle précise que plusieurs Conseils communaux vaudois offrent leurs jetons de présences à des associations telles que celle-ci, tout en soulignant que ce don n'est pas une obligation.
Elle demande aux conseillers communaux de se prononcer sur cette proposition. Ceux-ci acceptent à main levée d'offrir les jetons de présence de la séance à ladite association.

Mme Madeleine Klaus, Conseillère communale, revenant sur le sujet précédent, désire avoir plus de précision quant à la préséance du 8 juin prochain.

Mme Anne-Lise Oguey, Présidente du Conseil communal, précise que cette préséance est destinée aux futurs conseillers communaux. Elle a pour but de permettre à ces derniers de désigner le/la Président(e), le/la vice-président(e) du Conseil communal, les membres de la commission de gestion, etc... Cela évitera de devoir faire ces choix le 22 juin prochain lors de l'Assermentation.

3. Préavis 1/2016 - Demande de crédit pour financer l'élaboration du nouveau plan général d'affectation (PGA) de la commune d'Ormont-Dessous.

M. Pierre-Alain Borloz, Président rapporteur, donne lecture du rapport de la commission.

La parole n'étant pas demandée, le Conseil communal passe à la votation du préavis.

Vu le préavis municipal no 1/2016 du 18 janvier 2016,

Ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DECIDE
à l'unanimité

1. d'accepter la demande de crédit de CHF 300'000.00, avant déduction du subventionnement cantonal, destiné au financement de l'élaboration du nouveau plan général d'affectation de la commune d'Ormont-Dessous ;
2. d'autoriser la Municipalité de prélever ce montant sur les liquidités courantes ;
3. d'amortir cet investissement sur une période de 15 ans.

4. Préavis 2/2016 – Convention versement d'un bonus LAT au bénéfice des projets «enneigement et remontées mécaniques Alpes vaudoises 2020 ».

M. Pierre-Alain Borloz, Président rapporteur, donne lecture du rapport de la commission.

La parole n'étant pas demandée, le Conseil communal passe à la votation du préavis.

Vu le préavis municipal no 2/2016 du 2 février 2016,

Ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DECIDE
à l'unanimité

1. d'avaliser les clauses mentionnées dans la convention entre les communes de Château-d'Oex, Gryon, Leysin, Ollon, Ormont-Dessus, Ormont-Dessous, Rossinière et Rougemont et l'Etat de Vaud, représenté par la cheffe du Département du territoire et de l'environnement et le chef du Département de l'économie et du sport ;
2. d'accorder à la Municipalité l'autorisation de ratifier ladite convention.

5. Préavis 3/2016 - Demande de crédit pour financer des transformations du bâtiment de l'Espace nordique des Alpes vaudoises des Mosses.

M. Philippe Mottier, Président rapporteur, donne lecture du rapport de la commission.

M. Eric Ginier, Conseiller communal, aimerait des précisions quant au coût total des travaux. Selon le préavis, le coût total est de Frs. 165'000.00 moins l'éventuel subside de Frs. 50'000.00 du Fonds d'équipements touristiques qui n'a donc rien à voir avec le compte Réserve tourisme. Il aimerait également savoir comment est financé le Fonds d'équipements touristiques.

Mme Annie Oguey, Syndic, explique que le Fonds d'équipements touristiques est financé, chaque année, par les taxes de séjour. La Municipalité gère le fond mais la décision revient à l'Assemblée de la taxe de séjour qui est constituée par les Présidents des sociétés de développement et l'ATALC.

M. Eric Ginier, Conseiller communal, aimerait être sûr d'avoir bien compris : si la subvention est accordée, le crédit ne sera plus que de Frs. 115'000.00.

Mme Annie Oguey, Syndic, répond par l'affirmative et précise que ce montant serait prélevé sur le Fonds communal de la réserve tourisme alimentée chaque année par 2.1 d'impôts.

M. Eric Ginier, Conseiller communal, ne comprend pas pourquoi la Municipalité ne demande pas un crédit de Frs 115'000.00 sous réserve de la subvention de Frs 50'000.00.

Mme Annie Oguey, Syndic, explique qu'étant donné que l'assemblée 2016 des Présidents des sociétés de développement n'a pas encore eu lieu, la Municipalité ne peut pas être certaine d'obtenir cette subvention.

M. Eric Ginier, Conseiller communal, pensait que si la subvention n'était pas octroyée le préavis serait annulé.

Mme Annie Oguey, Syndic, répond que non.

M. Eric Ginier, Conseiller communal, aimerait également des précisions sur la taille du nouveau local de fartage. Dans le préavis, il est indiqué que sa surface sera de 48 m2, alors que sur les plans elle est de 22.76 m2.

Mme Annie Oguey, Syndic, précise qu'elle s'est basée sur les données de l'architecte. Si ces dernières sont erronées cela ressortira lors de la mise à l'enquête.

M. Eric Ginier, Conseiller communal, informe que si les plans sont justes, le local ne sera pas beaucoup plus grand que l'actuel.

Mme Annie Oguey, Syndic, précise que pour pouvoir répondre elle doit faire des recherches.

M. Eric Ginier, Conseiller communal, aimerait savoir comment ce local sera chauffé car dans le préavis il n'y est fait aucune mention.

Mme Annie Oguey, Syndic, précise que la Municipalité a décidé de ne pas mettre de chauffage à cause des complications dues aux normes ECA.
Elle explique qu'il y aura un chauffage d'appoint. Soit un panneau solaire, soit un chauffage électrique.

M. Eric Ginier, Conseiller communal, aimerait être sûr que ce local sera chauffé, par égard aux utilisateurs.

Mme Annie Oguey, Syndic, précise que ce local sera surtout bien isolé.

La parole n'étant plus demandée, le Conseil communal passe à la votation du préavis

Vu le préavis municipal no 3/2016 du 17 février 2016,

Ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DECIDE
Avec 20 voix pour, 1 avis contraire et 1 abstention

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 165'000.00 TTC, sous réserve de la subvention du Fonds d'équipement touristique d'Ormont-Dessous, pour financer les transformations du bâtiment de l'Espace nordique des Alpes Vaudoises des Mosses ;
2. d'admettre le mode de financement proposé ;
3. d'amortir cet investissement sur une période de 30 ans pour le bâtiment et 15 ans pour l'agencement.

6. Préavis 4/2016 - Demande de crédit pour financer le remplacement de la chaudière et des radiateurs du collège de La Forclaz.

Mme Jacqueline Holzeisen-Pidoux, Présidente rapporteuse, donne lecture du rapport de la commission.

La parole n'étant pas demandée, le Conseil communal passe à la votation du préavis

Vu le préavis municipal no 4/2016 du 8 février 2016,

Ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DECIDE
à l'unanimité

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 92'5000.00 TTC pour financer le remplacement de la chaudière et les radiateurs du collège de la Forclaz ;
2. d'admettre le mode de financement proposé ;
3. d'amortir cet investissement sur une période de 30 ans.

7. Préavis 5/2016 – Demande de crédit pour financer des travaux de réfection du réseau routier.

M. Laurent Ellès, Président rapporteur, donne lecture du rapport de la commission.

M. Eric Ginier, Conseiller communal, aimerait savoir si quelque chose a été prévu pour les piétons.

M. Claude Tommasini, Conseiller municipal, précise que rien de spécifique n'a été prévu comme déjà répondu à la Société de développement de Cergnat.
Des bandes de ralentissement (comme à l'entrée du village des Diablerets) avaient été envisagées mais elles n'ont pas été retenues à cause du bruit et des secousses ressenties par les automobilistes.
Il explique qu'un cheminement piétonnier pourrait être envisagé afin d'éviter le bord de la route. Par exemple, monter du côté de M. Hertig, rejoindre le chemin goudronné et arriver à l'arrêt de bus. Cette solution est déjà utilisée par des piétons sans qu'un chemin piétonnier ne soit fait.
Il propose à la Société de développement de Cergnat de soumettre un cheminement alternatif qui ne soit pas le long de la route cantonale car les contraintes légales sont très importantes.

M. Eric Ginier, Conseiller communal, aimerait savoir s'il serait possible d'apposer une bande colorée pour délimiter un cheminement.

M. Claude Tommasini, Conseiller municipal, répond que malheureusement cette solution ne peut pas être retenue car une route cantonale doit avoir une largeur minimum de 3,5m et précise, qu'à certain endroit, elle tout juste de cette dimension.

M. Eric Ginier, Conseiller communal, précise qu'il proposait une bande perpendiculaire en face de l'arrêt de la Poste.

M. Claude Tommasini, Conseiller municipal, informe que les normes édictées par le BPA doivent être suivies et que la route n'est pas assez large pour une telle solution.

La parole n'étant plus demandée, le Conseil communal passe à la votation du préavis.

Vu le préavis municipal no 5/2016 du 26 février 2016,

Ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DECIDE
à l'unanimité

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 950'000.00, sous réserve de l'obtention de la subvention de CHF 79'555.70 pour la route cantonale en traversée de localité RC 709 D, Cergnat ;
2. d'admettre le mode de financement proposé ;
3. d'amortir cet investissement sur une période de 30 ans.

8. Communications municipales.

Mme Annie Oguey, Syndic, informe que suite à l'acceptation des préavis 1 & 2, la Municipalité va décider, avec effet immédiat, de refuser les permis de construire qui, bien que conformes à la loi, aux plans et règlements, sont contraires à la modification du PGA et de la zone réservée. Tous deux sont en voie d'élaboration mais non encore soumis à l'enquête public et surtout non encore soumis aux services de l'Etat de Vaud.
Ce refus devrait durer environ 3 mois.
Les demandes de permis de construire mis à l'enquête avant cette date ne sont pas concernées.

Elle informe que les travaux du CAD (chauffage à distance) ont commencés. L'entreprise en charge des travaux a mis les bouchées doubles pour que la majorité de ces derniers (qui se situent dans le préau du collège et le couloir sous route), soient faits pendant les vacances de Pâques.

Concernant Alpes Vaudoise 2020, le Conseil d'Etat à soumis au Grand Conseil Vaudois un premier projet de décret de soutien aux Alpes Vaudoises pour un montant d'aide à fonds perdus de près de Frs. 13'000'000.00. Ce premier décret couvre l'enneigement mécanique des Mosses pour un montant à fonds perdus d'environ Frs. 2'000'000.00 y compris le bonus LAT voté dans le préavis N°2.
Un autre projet de décret qui concerne notre région, est celui du démantèlement de la décharge de l'Arsat pour un montant de Frs. 1'7000'000.00. Ces travaux d'assainissement et de redimensionnement de la surface goudronnée du parking font parties des mesures environnementales prévues dans le PAC 292A. Elles sont imposées en contrepartie de l'autorisation pour la mise en place de l'enneigement mécanique.

Mme Annie Oguey, annonce qu'un nouveau concierge, pour le collège du Sépey, a été engagé dès le 8 février dernier. Il s'agit de M. Carmelo Mastroieni de Leysin.

Elle annonce une bonne nouvelle pour la commune. Mme Denise Noverraz, domiciliée de son vivant à Aigle mais propriétaire d'un bien foncier à la Combaz, a institué la commune d'Ormont-Dessous héritière du surplus des biens non légués qui constitue sa fortune successorale. Le bénéfice d'inventaire devrait être déposé au début du mois de mai, ce qui permettrait à la Municipalité de soumettre au préavis lors de la séance de juin.

Elle félicite toutes les personnes qui ont renouvelés leur mandat et qui ont été élues soit au législatif ou à l'exécutif.
Un bravo et un merci tout particulier à Mme Gretel Ginier qui a accepté de prendre la responsabilité de syndic. La commune est ainsi entre de bonnes mains. Merci au nom de tous les Ormonants.

M. Claude Tommasini, Conseiller municipal, annonce que la route cantonale entre Vouvry et Château-d'Oex va subir des travaux importants. Il y a aura des perturbations de trafic entre L'Etivaz et la Lécherette d'avril à octobre 2016.
La route cantonale de la Forclaz est de nouveau en travaux pour 6 mois. Elle sera fermée de 8h00 à 17h00.

Il informe que son dicastère va subir un audit de la cours de comptes en mai de cette année. Ce qui va lui donner un travail assez important.

Il remercie le Conseil communal d'avoir accepté le préavis N°5. Il annonce qu'il a pu obtenir une subvention supplémentaire pour le revêtement anti-bruit (MR8). Ce qui porte le montant total de la subvention à Frs. 102'200.00.

Mme Gretel Ginier, Conseillère municipale, informe que les travaux de démolition, dans le collège du Sépey sont faits, ainsi que le choix des matériaux. Le planning et les coûts sont pour le moment respectés.
Un bout de conduite de chauffage, qui mène de la Salle de Gym à la Gare, a dû être changé car, en hiver, de la glace se forme en surface, ce qui entraine une perte d'énergie. La Municipalité a profité de la présence de l'entreprise Grisoni et Zaugg pour effectuer les travaux.

Elle fait part d'une nouvelle moins réjouissante au sujet du tourisme. Le manque de neige force les différentes associations de tourisme à user de stratégies pour animer les stations et occuper nos hôtes. Ce qui engendre des coûts supplémentaires. Les dépenses « Animations et Manifestations » pour l'association touristique Aigle-Leysin-Col des Mosses-La Lécherette ont augmentés de Frs 30'000.00 pour l'année 2015.
La politique du canton en matière de soutien financier est devenue plus restrictive. Le canton de Vaud n'a pas reconduit son soutien financier de Frs. 70'000.00 à l'association touristique Aigle-Leysin-Col des Mosses-La Lécherette. Cela veut dire que pour pouvoir présenter un exercice comptable 2015 équilibré, l'association touristique aura besoin d'un soutien supplémentaire des trois communes membres de cette association.

Elle remercie le Conseil communal de la confiance qu'il lui témoigne et annonce que c'est avec un mélange de fierté, d'humilité et d'émotion qu'elle reçoit le mandat qui lui a été confié pour ces 5 prochaines années. Elle se réjouit de continuer à travailler avec les Conseillers communaux réélus ainsi qu'avec ceux qui entreront en fonction le 1er juillet prochain.

M. Philippe Morier, Conseiller municipal, remercie le Conseil communal d'avoir accepté le préavis N° 4/2016 concernant la rénovation du chauffage du collège de la Forlcaz.

Il revient sur le préavis accepté en décembre 2014 concernant la toiture de la Chapelle de La Forclaz. Il informe qu'en janvier 2015 les normes ECA ont changé. Les travaux ont donc été bloqués. Deux demandes de subventions ont été faites afin de pouvoir rénover cette toiture. Une du côté de Zürich, qui pour l'instant n'a pas encore reçu réponse. Une autre au Fonds Suisse du Paysage, cette dernière a malheureusement négative.

M. Marcel Borloz, Conseiller municipal, informe qu'une modification du règlement de distribution de l'eau est à l'étude. Un préavis sera présenté en juin prochain.

9. Propositions individuelles.

M. Stéphane Piguet, Conseiller communal, remercie la Municipalité, au nom du comité des Goupils, pour la mise à disposition gratuite de la salle du Centre Nordique des Mosses et de la place de parc au Marché couvert et espère que cela continuera pendant ces 5 prochaines années.

Il revient sur le préavis N° 5/2014 (reconstruction du bâtiment de la voirie) refusé en avril 2014. A ce moment-là le Conseil communal ne savait pas si la fusion entre les communes d'Ormont-Dessus et d'Ormont-Dessous allait se faire.
Cela ne s'étant pas fait, il a repris contact avec M. Claude Tommasini pour connaître la faisabilité de ce projet, tout en sachant que de nouvelles subventions sont possibles jusqu'au 30 juin 2016.
Il propose de remettre ce préavis en discussion, sachant qu'actuellement la commune loue les locaux des TPC. Cette location est à court terme car d'ici 2 ans ces derniers doivent être démantelés. Il faudra donc trouver une solution pour mettre à l'abri les véhicules de la voirie.

Dans le préavis 5/2014, un budget de Frs 340'000.00 avait été demandé. Des travaux de démolitions ont déjà été effectués.
Il précise qu'actuellement, une subvention de 16% est possible, soit Frs 50'000.00. Si ces travaux sont repoussées à dans deux ans, la subvention sera perdue. Les frais d'ouverture du nouveau dossier se montent à Frs. 13'000.00. Donc au total la commune aura à payer Frs 63'000.00 de plus car ces travaux devront de toute façon être faits.

M. Claude Tommasini, Conseiller municipal, explique que, comme indiqué par M. Stéphane Piguet, actuellement des locaux sont loués aux TPC. Ces locaux vont être détruits. Ce qui veut dire qu'à court terme les véhicules de la voirie devront rester dehors. Il rappelle que ces derniers sont utilisés pour le déneigement et que cela posera quelques désagréments en hiver...

Il informe qu'aujourd'hui les véhicules sont dispatchés dans plusieurs locaux de la commune : aux anciens dépôts à ordures du Sépey (à cet endroit les véhicules sont à tous vents et à l'humidité), dans une petite maison à Aigremont (que l'Etat de Vaud a laissé à la commune), dans des bâtisses à la Combalaz (dons du Service des routes).

Il nous rappelle que le projet avait été fait en tenant compte de la nature du sol, de l'espace à disposition et des véhicules qui doivent y circuler, notamment les camions qui viennent chercher les bennes. Un appel d'offre avait été fait par voie de l'invitation. Une enquête publique avait été faite et un permis de construire délivré. Ce dernier est toujours valable car des travaux de démolition ont entretemps été faits et qu'un quai d'accès a été créé par les employés de la voirie sur la partie aval de la déchèterie afin de permettre aux usagers un meilleur accès à la benne à papiers.

Il informe que comme indiqué par M. Stéphane Piguet, une motion a été déposée par le député Ravenel pour remettre en vigueur les subventions, le délai de dépôt des demandes est fixé au 30 juin.
Il précise qu'il faut se dépêcher si l'on veut obtenir ces subventions en reprenant contact avec la DGE.

Il rappelle que de toute façon des travaux devront être effectués dans 2 ans. A ce moment-là, il faudra rouvrir un dossier, refaire un appel d'offre et une mise à l'enquête. Tout cela a un coût et les subventions seront perdues.

Il précise qu'actuellement le dossier est prêt avec un permis de construire valable. Il ne reste plus qu'à obtenir les subventions.

M. Christopher Watts, Conseiller communal, affirme qu'il est tout à fait d'accord avec M. Stéphane Piguet et que ce projet est nécessaire.

Mme Anne Purro, Conseillère communal, déplore de devoir revenir en arrière. Selon elle ce projet aurait dû être accepté à l'époque.

M. Gilbert Pidoux, Conseiller communal, déclare que si l'on peut « rattraper le coup » sans dommage il ne faut pas laisser passer cette occasion.
Il aimerait savoir comment faire pour rattraper cela ?

M. Claude Tommasini, Conseiller municipal, répond qu'il faut qu'un préavis soit voté le 30 juin prochain.
Il précise que si le préavis est remis à l'ordre du jour, il aimerait que ce dernier ne soit pas enterré comme le dernier.

M. Stéphane Piguet, Conseiller communal, aimerait savoir si les Conseillers communaux présents ce soir sont d'accord pour relancer ce préavis.

Mme Géraldine Venker, Conseillère communal, aimerait savoir si le préavis qui sera présenté, sera le même que le dernier ou s'il en sera refait un nouveau.

M. Claude Tommasini, Conseiller municipal, répond que si le projet n'est pas redéposé tel quel il faudra refaire un cahier des charges et une mise à l'enquête afin d'obtenir un nouveau permis de construire, ce qui engendrerait des frais supplémentaires.

Mme Géraldine Venker, Conseillère communal, précise qu'elle souhaiterait disposer de plans plus précis où l'on distingue les bâtiments concernés.

M. Claude Tommasini, Conseiller municipal, répond que dans de la 2ème mouture les annexes étaient joints au préavis.

Mme Géraldine Venker, Conseillère communal, précise que pour elle, la description des bâtiments n'était pas compréhensible étant donné qu'elle n'est pas native de la commune.

M. Claude Tommasini, Conseiller municipal, précise que lors de la 2ème mouture du préavis, il avait invité les Conseillers communaux à venir sur place pour voir les bâtiments concernés mais que personne n'est venu.

M. Philippe Mottier, Conseiller communal, pense qu'il serait bien d'aller de l'avant et de faire ces travaux pendant qu'il est encore possible d'obtenir des subventions.

M. Claude Tommasini, Conseiller municipal, précise que l'on ne refait pas le passé et que l'on doit aller de l'avant.

M. Stéphane Piguet, Conseiller communal, pense que si la majorité est d'accord d'aller de l'avant il faut que M. Claude Tommasini repropose le préavis.

Mme Anne-Lise Oguey, Présidente du Conseil communal, procède au vote.

Résultat :	Oui	20 voix
	Non	2 voix
	Abstention	-0-

M. Claude Tommasini, Conseiller municipal, déclare qu'il prendra contact avec la DGE la semaine prochaine.

Il fait également part, que depuis que l'accès aux Moloch est libre, on y retrouve des sacs noirs. Il rappelle que la taxe aux sacs n'a pas été abolie... et averti que des contrôles sont faits et que les contrevenants sont amandés.

M. Laurent Ellès, Conseiller communal, revenant sur le sujet précédant, demande si, suite au refus du préavis en 2014, le projet est toujours adéquat pour les usagers et les employés de la voirie ou si des modifications devraient y être apportées.

M. Claude Tommasini, Conseiller municipal, précise qu'en 2 ans il n'y a pas eu de modifications fondamentales quant à nos besoins.
Les locaux correspondent tout à fait aux besoins actuels.

La parole n'étant plus demandée, **Mme Anne-Lise Oguey, Présidente du Conseil communal**, clôt la séance à 21h31 et remercie l'assemblée pour le bon déroulement de la soirée.

Anne-Lise Oguey

Présidente du Conseil communal

CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS
CANTON DE VAUD
LIBERTÉ ET PATRIE

Laurence Krebs

Secrétaire